



Recours demande de renseignements

Par **easy**, le **31/08/2009 à 09:28**

Bonjour, nous avons devant chez nous une route possédant aux deux extrémités un sens interdit, celui-ci est ignoré par les conducteurs j'aimerais que ceux-ci le respectent car j'ai mes enfants qui jouent devant chez moi d'autre part ma porte d'entrée donne directement sur cette route merci beaucoup d'avance

Par **Tisuisse**, le **31/08/2009 à 12:02**

Bonjour, Ce problème relève des droits du maire (code général des collectivités territoriales). Cela étant, si les conducteurs ne respectent pas le code de la route (prise des sens interdits) vous n'êtes plus car la chaussée n'est pas un terrain de jeu et les enfants n'ont pas à jouer sur la route. En cas d'accident vous pourriez être reconnue responsable de celui-ci.

Par **easy**, le **31/08/2009 à 20:20**

la route n'est pas un terrain de jeu mais je suis d'accord avec vous mais nous ne pouvons alors nous en sortir de chez nous sans avoir à peu près nous faire renverser

Par **Tisuisse**, le **31/08/2009 à 22:52**

Mais oui, désolé, mais la chaussée est un endroit destiné à la circulation des voitures et non une aire de jeu, la Sécurité Routière le rabâche assez souvent, les médias se font l'écho d'enfants renversés par des voitures parce qu'ils jouaient au ballons sur la route ou sur le trottoir. A vous de trouver un lieu à proximité de chez vous (square, bois, autre) pour ça.